VILLE DE LA FERTE-BERNARD EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 5 octobre 2023 Date d'affichage 5 octobre 2023

Nombre de conseillers

en exercice

Présents:

22

Excusés:

7 dont 7 procurations

Votants: 29 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20231011-DEL_23_10_11_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2023



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le ONZE OCTOBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Eric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, M. Gérard GUESNE, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Emmanuel BOIS, M. Christophe BISI, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Marie DENONELLE, Mme Delphine LETESSIER, M. Lionel COURTEMANCHE.

Excusés:

M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), M. Emmanuel VIGNERON (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Françoise PELLODI), M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), Mme Edith ALIX (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Olivia JAMAIN

(Pouvoir donné à Cécile KNITTEL),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Christiane VAN RYSSEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VSF FOOTBALL- SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'EXECUTION FINANCIERE ATTRIBUTION DE **SUBVENTION**

Le Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 décembre 2020 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs avec le VSF Football,

Considérant que la ville de La Ferté-Bernard et le club du VSF Football ont défini des engagements mutuels pour la réalisation d'objectifs liés aux activités du club de Football, et ont fixé le cadre général du partenariat instauré entre la Commune et le VSF Football, pour la période du 1er février 2021 au 31 juillet 2026 dans une convention signée le 15 février 2021.

Considérant qu'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) a été signée entre les parties. Celle-ci est assortie, pour chacune des six années, d'une convention annuelle d'exécution financière précisant les actions menées et le montant de la participation financière de la Commune.

Considérant que la convention-cadre qui est présentée couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 juillet 2024 dont le montant s'élève à 9 975 €.

Après en avoir délibéré,

- PREND ACTE que le montant de la participation financière s'élève à 9 975 € en faveur du VSF Football pour la période du 1cr janvier 2024 au 31 juillet 2024.
- -AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'exécution financière avec le VSF Football pour la période du 1er janvier 2024 au 31 juillet 2024 et tout acte, tout document, permettant la mise en œuvre de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29 Voix contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance Christiane VAN RYSSEL Pour copie conforme Le Maire, **Didier REVEAU**